

IDENTIFICATION

Nom du produit Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées Restrictions d'utilisation Identification de la société

Numéro de téléphone pour les clients Numéro de téléphone en cas d'urgence Date d'émission

Remplace la date du

Concentré de mousse sans fluor vert AvioF3 KHC 3 %

Mousse extinctrice Voir la fiche de données du produit National Foam 350 East Union Street West Chester, PA 19382 +1 610 363-1400

Infotrac au +1 800 535-5053 14 iuillet 2023

21 février 2020 Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme relative à la communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), aux réglementations canadiennes relatives aux produits dangereux (RPD) et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage

IDENTIFICATION DES DANGERS

des produits chimiques (SGH)

Classement des dangers

Irritation/lésions oculaire(s) - Catégorie 1 Irritation/corrosion de la peau - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Symboles de danger



Mot-indicateur : Danger

Mentions de danger

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

Laver les mains minutieusement après manutention.

Porter des gants de protection, des lunettes de protection et un masque.

Intervention

En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact, s'il est facile de le faire. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou

En cas de contact avec la peau : laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Stockage

Aucun

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

Autres dangers

Aucun d'identifié.



2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Limites spécifiques de concentration

Les valeurs énumérées ci-dessous représentent les pourcentages des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Toxicité orale aiguë < 5 %
Toxicité cutanée aiguë 5 à 15 %
Toxicité aiguë par inhalation 40 à 50 %
Toxicité aquatique aiguë 10 à 20 %

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro CAS	Concentration*
Éther monobutylique du diéthylèneglycol	112-34-5	10 à 30 %
Laurylsulfate de sodium	151-21-3	7 à 13 %
Oxyde de lauryldiméthylamine	1643-20-5	7 à 13 %
Oxyde de diméthyltétradécylamine	3332-27-2	1 à 5 %

^{*}Concentration exacte omise, car considérée comme un secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins nécessaires

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes en les gardant ouverts. Consulter un médecin.

Peau

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin. Ne pas provoquer le vomissement.

Inhalation

Amener la personne dans un endroit aéré. Consulter immédiatement un médecin pour toute difficulté respiratoire.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Mis à part les informations figurant sous Description des mesures de premiers soins nécessaires (ci-dessus) et Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, aucun autre symptôme ou effet n'est à prévoir.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes aux médecins Traiter selon les symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Cette préparation est utilisée comme agent extincteur et n'est donc pas problématique pour le contrôle de tout incendie. Utiliser un agent extincteur convenant aux autres matériaux impliqués.

Dangers spécifiques du produit chimique

Aucun connu

Date de révision : 14 juillet 2023 NMS N° 515 Page 2 de 8



MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Mesures de protection spéciales pour les pompiers

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome convenant aux conditions spécifiques de l'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions environnementales

Empêcher l'émulseur ou la solution moussante de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. Le déversement et l'élimination d'émulseur ou de solution moussante doivent être effectués conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Confiner et absorber en utilisant un matériau inerte approprié et transférer dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manipulation

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans les récipients d'origine entre 35 °F et 120 °F (2 °C et 49 °C). La zone d'entreposage devrait se trouver dans un endroit frais, sec, bien ventilé, couvert et à l'abri de la lumière directe du soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si elles existent, les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous.

Éther monobutylique du diéthylèneglycol

ACGIH VLE: 10 ppm (67,5 mg/m3), TWA de 8 heures, mesuré en tant que fraction inhalable et que vapeur

Oxyde de lauryldiméthylamine

Aucun établi

Oxyde de diméthyltétradécylamine

Aucun établi

Laurylsulfate de sodium

Aucun établi

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser avec une ventilation adéquate. Si ce produit est utilisé dans un système sous pression, il devrait y avoir des procédures locales pour la sélection, la formation, l'inspection et l'entretien de cet équipement. En cas d'utilisation en grands volumes, utiliser une ventilation par aspiration à la source.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire s'il y a risque d'exposition. Un masque respiratoire complet approuvé par le NIOSH peut être porté. L'appareil respiratoire sélectionné doit convenir à la concentration atmosphérique trouvée sur le lieu de travail, laquelle ne doit pas dépasser les limites de fonctionnement de l'appareil respiratoire.



8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection de la peau

Gants résistant aux produits chimiques

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection du corps

Tenue de travail normale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

État physique Liquide Incolore

OdeurCaractéristiqueSeuil olfactifNon disponible

pH 8,5 Gravité spécifique 1,0

Intervalles/point d'ébullition (°C/F)

Point de fusion (°C/F)

Point d'éclair (°C/F)

Tension de vapeur

Taux d'évaporation (BuAc = 1)

Solubilité dans l'eau

Non disponible
Non disponible
Non disponible
Soluble

Densité de vapeur (Air = 1)
COV (%)
Coefficient de partage (nNon applicable
Non disponible

octanol/eau)

Viscosité
Température d'auto-inflammation
Température de décomposition
Limite supérieure d'explosibilité
Limite inférieure d'explosibilité
Inflammabilité (solides et gaz)

Non disponible
Non applicable
Non applicable
Non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non disponible.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Risques de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Le contact avec des matières incompatibles.

Matières incompatibles

Matières réactives dans l'eau – métaux alcalins – agents oxydants

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone - oxydes de soufre - oxydes d'azote - oxydes de sodium

Date de révision : 14 juillet 2023 NMS Nº 515 Page 4 de 8



11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiquë

Éther monobutylique du diéthylèneglycol
DL50 orale (rat) 3 305 mg/kg
DL5 cutanée (lapin) 2 764 mg/kg
Oxyde de lauryldiméthylamine
DL50 orale (rat) 1 064 mg/kg
Oxyde de diméthyltétradécylamine
DL50 orale rat > 1 500 mg/kg

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Aucune étude pertinente identifiée.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Aucune étude pertinente identifiée.

Irritation et lésions oculaires graves

Éther monobutylique du diéthylèneglycol : Provoque une grave irritation des yeux. Oxyde de lauryldiméthylamine : Provoque des lésions oculaires graves. Oxyde de diméthyltétradécylamine : Provoque une irritation cutanée. Laurylsulfate de sodium : Provoque des lésions oculaires graves.

Irritation et corrosion de la peau

Oxyde de lauryldiméthylamine : Provoque une irritation cutanée.

Laurylsulfate de sodium : Provoque une irritation cutanée.

Oxyde de diméthyltétradécylamine : Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune étude pertinente identifiée.

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune étude pertinente identifiée.

Toxicité pour la reproduction

Aucune étude pertinente identifiée.

Risque d'aspiration

Pas de risque d'aspiration.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Avio^{F3} vert KHC 3 %

CL50 poissons (Fundulus heteroclitus), 96 h, 77,1 mg/l
CE50 daphnia magna, 48 h, 30,7 mg/l
CE50 daphnia magna, 24 h, 130 mg/l
CSEO poissons, chronique (Fundulus heteroclitus) 50 mg/l
Laurylsulfate de sodium
CE50 daphnia magna, 48 h, 1,18 mg/l



12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité, suite

Oxyde de lauryldiméthylamine CL50 poissons 96 h, 31,8 mg/l CE50 daphnia magna, 48 h, 3,9 mg/l CEr50 algues 72 h, 0,2 mg/l

Dangers aquatiques – Catégorie 2, toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme (classement ECHA)

Mobilité dans le sol

Aucune étude pertinente identifiée.

Persistance/dégradabilité

Ce produit est facilement biodégradable.

DBO : $0.56 \text{ g O}_2\text{/I (5 jours)}$

DCO: 0,76 g O₂/I

Biodégradation: 99 % (28 jours)

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne devrait pas se bioaccumuler.

Autres effets nocifs

Aucune étude pertinente identifiée.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Ce produit, tel que vendu, ne fait pas partie des déchets énumérés par la RCRA et n'est pas non plus considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la réglementation 40 CFR 261. Les exigences nationales et locales en matière d'élimination des déchets peuvent cependant être plus restrictives ou différentes des exigences des règlements fédéraux. Par conséquent, les organismes de réglementation locaux et provinciaux applicables devraient être contactés en ce qui concerne l'élimination de l'émulseur ou de la mousse/solution moussante. Émulseur

Empêcher l'émulseur de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités d'émulseur peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux. Mousse/solution moussante

Empêcher la mousse/solution moussante de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités de solution moussante peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

<u>REMARQUE</u>: Veuillez consulter Angus Fire pour obtenir de plus amples informations concernant l'élimination des émulseurs et des solutions moussantes.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations sur l'expédition
Description de l'expédition
Code de la National Motor Freight
Traffic Association

Charges ou composés d'extincteurs, N.O.I., classe 70 69160 Sub 0

Ces informations ne sont pas destinées à communiquer toutes les classifications en matière de transport pouvant s'appliquer à ce produit. Les classifications peuvent varier en fonction du volume du récipient et des règlements régionaux. Il est de la responsabilité de l'organisation chargée du transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables lors du transport de ce produit.

Date de révision : 14 juillet 2023 NMS N° 515 Page 6 de 8



15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire TSCA des États-Unis

Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences de l'inventaire des substances chimiques américain, Toxic Substance Control Act (TSCA).

Inventaire LIS du Canada

L'inscription de tous les ingrédients de ce produit sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou sur la Liste extérieure des substances (LES) a été vérifiée.

Classification SARA Title III Sect. 311/312

Irritation cutanée - Lésions oculaires graves

Classification SARA Title III Sect. 313

Ce produit contient les produits chimiques suivants, lesquels sont énumérés à la section 313 à des concentrations égales ou supérieures aux concentrations minimales : Éther monobutylique du diéthylèneglycol

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

Éther monobutylique du diéthylèneglycol (112-34-5) maximum de 15 % en poids

16. AUTRES INFORMATIONS

Cotes NFPA

Code NFPA pour la santé – 3 Inflammabilité selon le code NFPA – 0 Réactivité selon le code NFPA – 0 Risques spécifiques selon le code NFPA – Aucun

Légende

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

DBO₅ : Demande biochimique en oxygène (5 jours) N° CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service

DCO: Demande chimique en oxygène

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

CE50 : Concentration effective à 50 %

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

CL50: Concentration létale à 50 %

DL50 : Dose létale à 50 %

N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)

RQ: Reportable Quantity (quantité à déclarer)

STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)

N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PEL: Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)

RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)



16. AUTRES INFORMATIONS

Légende, suite

STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)

VLE: Valeur limite d'exposition

TSCA: Toxic Substances Control Act (Loi réglementant les substances toxiques)

Date de révision : 14 juillet 2023 Remplace : 21 février 2020

Changements apportés : Mises à jour apportées aux rubriques 15.

Références et sources des informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée par les spécialistes de la communication des risques d'après les informations fournies par des références internes de l'entreprise.

Préparée par : EnviroNet LLC.

Les informations et recommandations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources considérées comme exactes. National Foam n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de ces renseignements. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'adéquation du produit à ses fins particulières. Nous n'offrons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE NI AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, à l'égard de ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces dernières. Les utilisateurs devraient veiller à ce que toute utilisation ou élimination du produit soit conforme aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Date de révision : 14 juillet 2023 NMS N° 515 Page 8 de 8